
**COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 04 décembre 2009**

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire le vendredi 04 décembre 2009, sous la présidence de Monsieur Marin SOLLIER, Maire.

Présents : Marin SOLLIER, Bernard CHATELLET, Jean-Luc BERTAMELLE, Maryse CHAVOUTIER, Jean-Marc COLOMBAN, Alain CULLET, Olivier CULLET, Hubert FRATICELLI, Laurence LEMOINE,

Excusée : Serge CHAVOUTIER, Bernard RISTAT,

Absent :

- LE CONSEIL MUNICIPAL :

- Approuve le compte rendu de la séance précédente et signe le registre des délibérations du Conseil Municipal.

- **Cimetière :**

- Monsieur le Maire donne le résultat de l'enquête faite auprès de la population : 67 réponses
 - Faut-il faire un nouveau cimetière : 41 oui, 17 non, 9 sans réponse
 - Quel lieu pour les 41 favorables : 3 à La Chentrax, 36 à La Combe, 2 sans réponse
 - Sépulture : 5
 - Incinération : 46
 - Sans réponse : 16
- Après débat, décide de suivre l'avis majoritaire des administrés. La procédure pour créer un nouveau cimetière à La Combe va être lancée (courriers aux propriétaires des terrains nécessaires à cette réalisation, étude géologique, demande de subvention,....)

- **Décision modificative :**

- Dans le prolongement de la réunion du 9 octobre 2009, décide de modifier le budget en ouvrant un nouveau programme en prévision des études pour la protection du village.
 - Protection du village, Etudes : + 40 000 €

Cette opération sera créditée de la manière suivante :

- Dépenses imprévues : - 20 000 €
 - Barrières : - 10 000 €
 - Chaussées : - 9 000 €
 - Vente d'un terrain : + 1 000 €
- Sur la même décision modificative, il faut également ajouter 2 570 € pour les charges salariales et patronales. Cette somme sera soustraite à l'article « Entretien Voies et Réseaux ».

- **Déclassement du domaine public du Puits :**

- Prend connaissance du rapport du Commissaire enquêteur sur l'enquête publique qui s'est tenue en mairie pour le déclassement de 67 m² du domaine public, situé lieu-dit « Le Crey », pour le vendre à un particulier. Donne un avis favorable au déclassement du domaine public de ces 67 m². Mais pour tenir compte de la suggestion du Commissaire Enquêteur, décide d'inclure une servitude dans l'acte de vente afin de laisser la borne incendie, le coffret pour les tuyaux et le lampadaire, sur le domaine communal.

- **Carte communale :**

- Apprend que la Chambre d'Agriculture a donné un avis favorable au projet de la carte communale. Nous attendons

encore la réponse de la DDEA, l'Institut National des Appellations contrôlées et le Centre Régional des propriétés foncières

- Est informé de la brève réponse de Monsieur le Préfet aux courriers faits par certaines personnes
- Est informé qu'un courrier a été envoyé au Tribunal administratif pour demander la désignation d'un commissaire enquêteur pour l'enquête publique qui aura lieu pour la carte communale et conjointement pour les zones du schéma directeur d'assainissement. L'enquête pourrait avoir lieu du 20 janvier 2010 au 20 février 2010

Syndicats intercommunaux :

- Communauté de Communes Cœur de Tarentaise : est informé que les huit communes ont voté pour la création de la Communauté de Communes mais que le nom devrait être changé car le logo d'Aime est déjà « Cœur de Tarentaise »
- SIVOM : prend connaissance de la dernière réunion syndicale (plan pluriannuel pour les abattoirs de Bourg St Maurice subventionnés par les quatre cantons, Ecole de musique : mise à disposition d'un professeur pour Aime, convention pour l'utilisation des salles du gymnase intercommunal avec leur matériel, Remplacement d'un animateur, représentant des communes au comité de pilotage du Contrat jeunesse, convention avec le Dôme théâtre pour décentraliser sur Moutiers, convention avec Bonneval pour le transport scolaire, autorisation au Président pour signer les contrats d'assurance, restructuration du Collège Jean Rostand sur deux ans ; la prise des cars par les élèves le soir se fera donc à la gare)
- SITOM : prend connaissance de la dernière réunion syndicale (installation du nouveau délégué de Notre Dame du Pré, les biens du SITOM seront mis à disposition à titre gratuit à la Communauté de Communes, en attente de l'accord du Préfet pour continuer le lissage des taux de T.E.O.M. jusqu'en 2016)
- Conseil d'école : prend connaissance du compte rendu du conseil d'école (présentation du conseil d'école, règlement de l'école validé, l'école de Salins les Thermes est retenue pour le projet Ecole Numérique Rurale, classe poneys, sorties ski pour les grands et luge et raquettes pour les petits, spectacles au Dôme et à Grenoble, vente de tickets pour le téléthon, marché de Noël)
- APTV : accepte le Contrat de Bassin versant « Isère en Tarentaise » de 2010 à 2014. Prend connaissance de la dernière réunion (NATURA 2000 avec les communes qui en feront partie, mise en place du SCOT, plan pastoral 2010, forêts de Tarentaise)
- Centre aéré REGAIN : apprend que le centre présente un déficit de 15 916.27 €. Accepte de participer au fonctionnement du centre aéré suivant le nombre d'enfants de la commune qui l'ont fréquenté (2009 : 20 journées à 11.15 € par jour et par enfant)

Affaires diverses :

- Prend connaissance de la rencontre avec une chargée de mission de l'APTV pour le Plan Communal de Sauvegarde : la commune étant impactée par le barrage de Tignes au niveau du Doron des Bellevilles, un arrêté municipal doit être établi pour définir les divers rôles de chacun en cas de rupture ou d'autres dangers
- Renouvelle la convention ATESAT à établir avec la DDEA
- Est informé que le recensement de la population aura lieu du 20 janvier 2010 au 19 février 2010
- Afin de mettre en place des prélèvements automatiques pour les abonnés à l'électricité qui le désirent, décide de créer une régie de recettes pour la vente d'électricité
- Décide de mettre des sacs TOUTOUNET vers les containers à ordures ménagères du bassin afin que les propriétaires de chiens puissent enlever, de la voirie, les excréments de leurs animaux domestiques
- Prend connaissance d'un courrier de La Poste sur la dénomination et la numérotation des voies ; une réflexion est lancée sur ce sujet
- Concernant les Sapins de Noël, un conseiller municipal se propose de contacter le garde forestier pour la coupe des sapins de Noël
- Reconduit les Colis de Noël d'un montant de 38 € pour les personnes de 65 ans et plus
- Fixe la date des Vœux 2010 au dimanche 3 janvier 2010
- Est informé du contrôle effectué par l'URSSAF qui n'a décelé aucune irrégularité
- Décide de libérer le garage communal du centre du village
- Remerciements à Bernard CHATELLET pour la visite des captages d'eau, des réservoirs et du réseau d'eau potable et d'assainissement qu'il avait organisé pour les conseillers municipaux intéressés

Fixe la prochaine réunion du Conseil Municipal au 05 février 2010 à 19 heures 30. La séance est levée vers 22 heures.

Après la levée de la séance, deux questions ont été traitées à huis clos.

Vu par nous, Maire de la Commune de FONTAINE LE PUIITS, pour être affiché le 09 décembre 2009 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1884.

A FONTAINE LE PUIITS, le 07 décembre 2009.

Le
Marin SOLLIER

Maire